Chamboulements à la FMF

Michel Marchand

Affilié à la FMF, notre syndicat ne peut qu'être circonspect devant la confusion qui perdure au sein de cette centrale.

Entre l'ancienne direction qui projette de créer un nouveau regroupement des spécialités et continue de contester devant les tribunaux l'élection des nouveaux dirigeants et ces derniers qui viennent de mettre en place une « FMF Union Spécialistes », quel est notre interlocuteur ? Et surtout quelle est l'orientation actuelle ?

La FMF s'est résolue à signer la nouvelle convention dont nous contestons la disposition principale : l'indexation de l'amélioration des revenus médicaux - hormis la modeste revalorisation obtenue par les seuls psychiatres, rappelons-le - à la satisfaction des critères dits de « performance » telle que l'Assurance Maladie les conçoit.

Notre prochaine Assemblée Générale aura à débattre de la position du SNPP vis-à-vis des centrales syndicales et de la FMF en particulier.